

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
 Membres
 afférents au Conseil : 27
 en exercice : 24
 ayant pris part à la délibération : 24
 Date de convocation : 05 avril 2019
 Date d'affichage : 06 avril 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
 MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
 JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
 DU 12 AVRIL 2019**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Katiana REBEL – Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Elisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHET – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Gwénaëlle LEMÉE – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Fabien VALLÉE
 Sandra MEUNIER a donné pouvoir à Nathalie POULAIN
 Carole GUILLOT a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON

Secrétaire de séance : Katiana REBEL

DÉLIBÉRATION 2019-012 : DEMANDE DE SUBVENTION (FAFA) POUR LES TRAVAUX DE SÉCURISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu que la commune est éligible à l'aide financière de la FFA

Considérant les travaux de sécurisation à réaliser autour du terrain de football afin d'éviter les incivilités répétitives les bris de verre éparses et l'entrée des véhicules

Considérant que la sécurisation d'une installation contribue à un classement fédéral et entre autres, la clôture

Considérant que le devis retenu de l'Entreprise Générale de Clôtures situé 25 rue Charles Michels à Lagny Sur marne, est estimé à 19 721,50 € HT

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

Coût de l'opération	Montant HT
Devis l'Entreprise Générale de Clôtures	19 721,50 €

Détail du plan de financement	Montant HT
Sponsors par le club de football	1 500,00 €
Auto financement direct commune	13 221,50 €
Aide demandée à la L.F.A. – FFA	5 000,00 €
Total financement	19 721,50 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACTE le plan de financement ci-dessus présenté

AUTORISE le maire à solliciter la subvention auprès de la L.F.A. – FFA et à signer tout document s'y rapportant

AUTORISE le maire à la réalisation des travaux de sécurisation de la clôture du stade

Fait les jours, mois et an que dessus
 et ont signé au registre les membres présents
 POUR EXTRAIT CONFORME
 A Jouarre, le 16 avril 2019
 Le Maire,
 Fabien VALLEE

